

// Gestion de la biodiversité domestique

Quelles sont les moyens en Centre-Val de Loire pour conserver la biodiversité domestique ?



Date de création :
8/12/2020

Mise à jour :
Décembre 2020

La biodiversité domestique fait référence aux races d'élevage, aux variétés potagères et fruitières locales ; c'est-à-dire qui sont adaptées au territoire et qui font partie du patrimoine agricole et culturel régional.

DÉFINITION & DESCRIPTION

On recense 15 espèces animales et 451 variétés végétales locales en Centre-Val de Loire. **20% des races animales et 60% des espèces végétales ont un niveau de menace haut (cf. indicateur suivi de la biodiversité domestique)**. Cette menace fait peser le risque de perte d'une diversité de caractères génétiques d'intérêts, comme la résistance aux maladies ou des qualités nutritionnelles reconnues.

La conservation de cette biodiversité domestique est importante pour maintenir une richesse inhérente au territoire. C'est un patrimoine qu'il

est nécessaire de sauvegarder dans le contexte d'une préservation et d'un développement des systèmes agricoles respectueux de l'environnement et de l'humain.

Cet indicateur, présente les moyens existants en région pour conserver la biodiversité domestique, déployés et valorisés par le travail de l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre (URGC), des exploitants agricoles et de leurs partenaires. Pour en apprendre plus sur les statuts de menace pesant sur la biodiversité domestique, se reporter à l'indicateur de suivi de la biodiversité domestique.

RÉSULTATS

Quelques définitions :

Pour assurer la pérennité d'une espèce végétale, on note deux critères phares : la présence d'un mainteneur* pour les fruits et légumes et l'accession pour les cépages.

On distingue deux types de mainteneurs : le mainteneur non officiel, va permettre la durabilité et la conformité de la variété en conservant la semence dans un objectif de collection (elle ne sera toutefois pas forcément inscrite au catalogue officiel**); le mainteneur officiel va aussi conserver la semence et est de plus, le garant de la conformité de la variété inscrite au catalogue officiel.

Pour les cépages, on s'intéressera ici à l'accession, c'est-à-dire quand on collecte un échantillon de greffon sur les pieds de vignes. L'URGC précise 3 niveaux :

- accession à contrôler : en attente des tests de pureté sanitaire et de conformité du plant ;

- accession en culture en champs pour contrôle de conformité : plants soumis aux tests

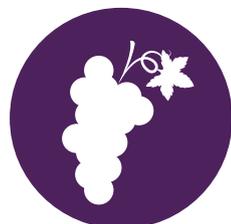
- accession conforme : plants validés et sécurisés en collection

Pour le maintien d'une race animale, on sera attentif au suivi des effectifs de reproductrices. Un nombre minimal de femelles est nécessaire pour assurer le maintien de la race. Un autre critère important est la taille efficace du cheptel : elle correspond à l'effectif de la population mâles et femelles en situation idéale d'accouplements équilibrés. L'objectif de gestion d'une population animale, est que cette taille efficace ne soit pas trop faible par rapport à la taille du cheptel, pour éviter une augmentation trop importante et trop rapide de la consanguinité avec des accouplements entre individus d'une même parenté.

*mainteneur : veille à la stabilité de la variété au fil des ans, c'est-à-dire qu'elle reste conforme à sa description initiale.

**catalogue officiel : liste des variétés cultivées dont les semences sont autorisées à la commercialisation en France, sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture.

Chiffres clefs sur les cépages



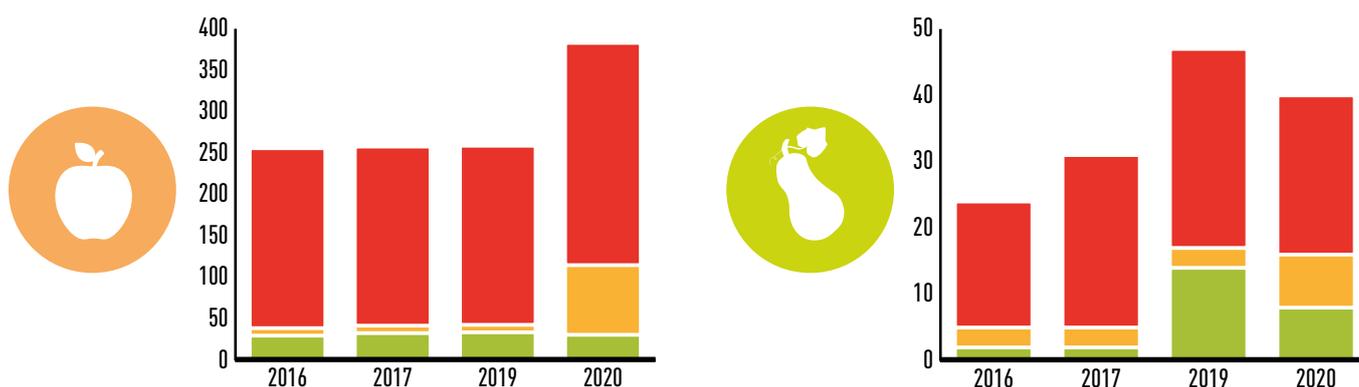
14 plants sécurisés de 2016 à 2019 sur
16 variétés recensées



22 plants sécurisés en 2020 sur
24 variétés recensées



Chiffres clefs sur les espèces végétales



Vert : variétés ayant plus d'un mainteneur ; Orange : celles n'en ayant qu'un ; Rouge : variétés non disponibles à l'achat.

Évolution du statut de mainteneur pour les variétés fruitières (à gauche) et potagères (à droite)



13 utilisateurs* de fruits et légumes en 2006



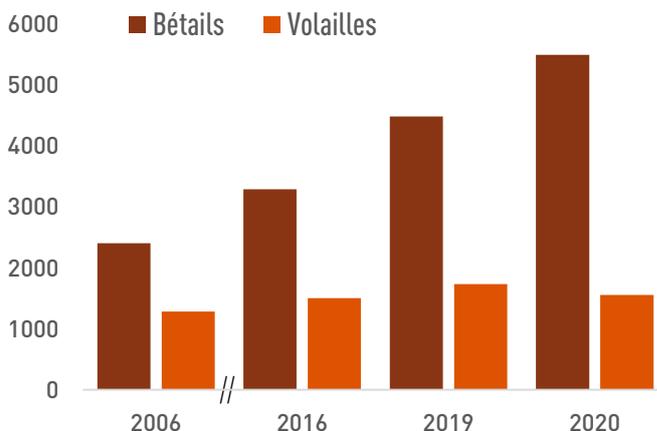
80 utilisateurs* de fruits et légumes en 2020

*il s'agit d'un nombre d'utilisateurs (pépinieristes, semenciers et agriculteurs) estimés

Chiffres clefs sur les races animales



Le nombre de reproductrices a doublé entre 2006 et 2020. Pour 9 espèces sur 15, le niveau de menace est encore haut et le maintien de l'espèce n'est pas assuré. C'est le cas du mouton Berrichon de l'Indre qui ne compte que 700 reproductrices (contre 1500 pour le mouton Solognot), ou encore du dindon de Sologne ou de la poule Contres, seulement 10 chacun.



Évolution du nombre de reproductrices



PAROLE D'UN ÉLEVEUR DE CHÈVRES COU-CLAIR DU BERRY

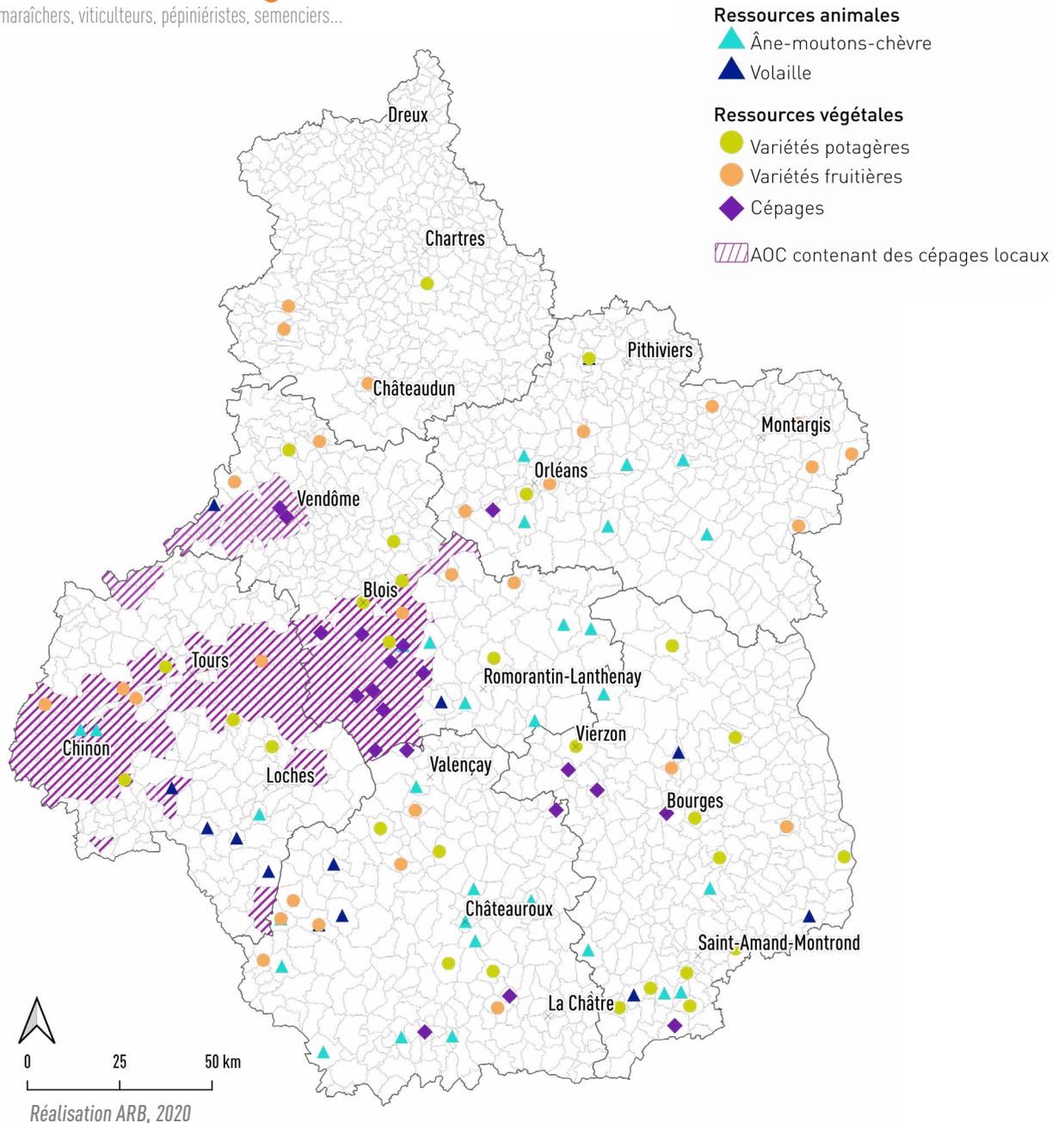
« À la recherche d'une ferme à racheter en 2016, j'ai découvert par hasard la chèvre cou-clair du Berry sur une ferme du sud de la Brenne, la petite Ménardière. C'est cette chèvre qui m'a convaincu de reprendre la ferme, pour y faire quelque chose de différent des voisins : préserver une race du territoire ! Même si j'étais convaincu par l'idée, j'ai été un peu sceptique sur la quantité de lait que ces chèvres pouvaient fournir. Mais avec un appui technique, une alimentation adaptée et un peu de sélection, je produis plus que ce qui était prévu ! Et surtout, les cou-clairs du Berry sont vraiment rustiques et résistantes, adaptées au pâturage extérieur. Je n'ai plus besoin de traitement chimique depuis trois ans maintenant ».

Jonathan Crogiez, éleveur de cou-clairs à Lignac (Indre)



Localisation des gestionnaires*

* inclus les éleveurs, maraîchers, viticulteurs, pépiniéristes, semenciers...



ANALYSE

D'autres variétés anciennes sont repérées régulièrement et viennent compléter le panel des espèces fruitières et potagères locales : **en 2020, plus de 100 variétés sont nouvellement recensées par l'URGC**, principalement dans la catégorie « variété ayant un mainteneur ». Le recensement est essentiellement effectué par une veille sur les collections nationales et internationales, et par le recueil de témoignages (depuis 2020, une étude est menée par un historien pour inventorier les variétés potagères anciennes). On note aussi une certaine instabilité pour les cultures maraîchères, soumises à la maintenance des semences : un mainteneur peut être contraint économiquement d'arrêter sa mission d'une année à l'autre. Par exemple, le haricot Flageolet de Touraine et le navet globe St

Benoît ont été exposés à la radiation du Catalogue en 2018, faute de mainteneurs actifs, la maintenance a été reprise par l'URGC en 2019. À l'inverse, le radis d'Orléans n'avait pas de mainteneur en 2019 mais bénéficie actuellement d'une maintenance non officielle (pas d'inscription au catalogue officiel).

L'augmentation des pépiniéristes, semenciers et agriculteurs (multiplié par 6 en 14 ans) ne compense pas encore le fait que la majorité des espèces végétales demeure non disponible à l'achat. Les structurations de filières sont nécessaires pour palier cette dynamique et permettre la communication et la commercialisation.



LIMITES D'UTILISATION

Ressources végétales :

Les variétés régionales qui sont nouvellement recensées, ne permettent pas la comparaison de pourcentages d'années en années. Une représentation graphique en terme d'effectifs est la seule juste pour rendre compte des évolutions de statut de mainteneur.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données : URGC, 2020

Échelle de constitution : régionale

Mise à jour de l'indicateur : tous les deux ans

POUR EN SAVOIR +

Sur le site de l'ORB : [Indicateur de suivi de la biodiversité domestique](#)

Sur le site de l'URGC : <https://www.tresorsvivantsducentre.com/>

Rédactrices : Laetitia ROGER-PERRIER, ARB – Fanny MOYSE et Agathe LANG, URGC.

BIBLIOGRAPHIE

Crédits photos : page 1 et 4 en-tête / pied de page : moutons Solognots ©URGC-Kombawa ; page 2 : chèvre Cou-Clair du Berry ©URGC

